

**Annexe 3 - Barème des Amendes et Pénalités Nord - Saison 2025/2026**

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES		Seniors		Jeunes		Observations
Infractions sanctionnables		Par équipe	Par joueur	Par équipe	Par joueur	
Mauvaise composition d'équipe		8 €				Application des Règlements Sportifs F.F.T.T. et des Consignes "avant jour J" de la Ligue Hauts De France et du Comité du Nord
Joueur(euse) non licencié(e)			25 €		25 €	
Joueur(euse) non qualifié(e)			10 €		10 €	
Joueur(euse) brûlé(e)			8 €		8 €	
Forfaits		Par équipe		Par équipe		Observations
Forfait par journée de Championnat	excusé	15 €		15 €		Les amendes infligées à ce titre ne seront définitives qu'après la réunion de la CSN entérinant les résultats
	non excusé	30 €		30 €		
Forfait général (suite à 2 forfaits)	excusé	15 €		15 €		
	non excusé	30 €		30 €		
<b>Pénalité pour feuilles de rencontres non envoyées suite à la demande de la CSN ou du secrétariat</b>						
<b>une feuille peut être demandée au club recevant et au club visiteur</b>						
Pénalité(s) sur Feuille(s) de rencontre		Par envoi	Par feuille	Par envoi	Par feuille	Observations
Reçue(s) hors délai (cachet de la poste + selon affranchisst)		15 €		15 €		pour feuille devant être envoyée et non reçue par le secrétariat
Reçue(s) hors délai (après 72h00)		30,00 E		30,00 E		
hors delai=48h00						les feuilles peuvent être envoyées par mail
FFTT.com		par résultat	Observations			
Résultats non transmis ou transmis après l'horaire impératif de 19h30. Feuilles de rencontre non saisies		1 rappel	Amende de 10€			

FINALES DEPARTEMENTALES		Seniors		Jeunes		Observations
		Par équipe	Par joueur	Par équipe	Par joueur	
Absence(s)	Compétition par équipes non justifiée	50 €		50 €		Ces amendes seront signifiées en fin de saison
	Compétition individuelle non justifiée		50 €		50 €	
<b>Ttes Compèt:</b> Non présentation de preuve de la licence au JA				8€		
<b>INFO</b>	JA doivent avoir été informés au minimum 24h avant l'épreuve					

**RAPPEL**

- En Championnat par Equipes, le montant des amendes pour les infractions sanctionnables en Sénior et Jeunes ne peut,

**LE SOLDE DES AMENDES DOIT ÊTRE REGLE AU PLUS TARD LE 30 JUIN DE LA SAISON EN COURS FAUTE DE QUOI LES EQUIPES NE SERONT PAS REENGAGEES**

par équipe